

Bulletin municipal

2017



Saint Vincent-Bagny

n° 28

Sommaire

Le mot du Maire – Secrétariat

Bloc-Notes

Artisans – Commerçants

Nouveaux Habitants

Etat Civil

Budget Assainissement

Budget Principal

Vie de la Commune

Associations – Amicale des anciens cyclistes

A.B.A.E.L

ZOOM sur nos agents communaux

Groupe Solaire

Travaux

Matériel – Voirie

Signalétique

Communauté de Communes Le Grand Charolais

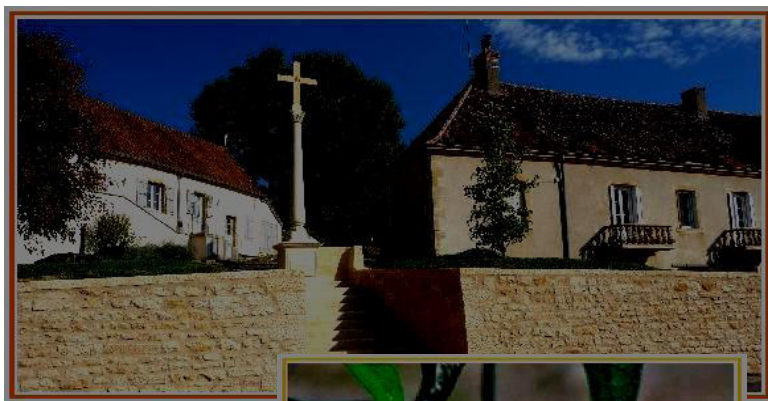
Site internet – Haut débit

Salle des Fêtes : tarifs et travaux 2018

Calendrier des Manifestations

Environnement

Démarches administratives



Permanences en Mairie

Jacky Comte	Maire	Tél : 03 85 70 40 69	Jeudi de 10h30 à 12h
Pascale Dupont	1ère Adjointe	Tél : 03 85 70 45 52	Mercredi de 10h30 à 12h
Gilles Desbrosses	2ème Adjoint	Tél : 03 85 70 40 25	Lundi de 10h30 à 12h
Anne Marie Tillier	3ème Adjointe	Tél : 06 78 56 63 00	Mardi de 10h30 à 12h
Jean Marc Pessin	4ème Adjoint	Tél : 03 85 81 63 22	Jeudi de 18h à 19h

Permanence du Maire et de ses adjoints : Samedi de 10h30 à 12h

Le mot du Maire

Comme à l'accoutumée, ce 28ème bulletin municipal nous remémore les événements et réalisations qui ont matérialisé l'année écoulée.

2017 restera une année contrastée avec un regain de confiance lié à un début de reprise économique que je souhaite durable. A l'inverse, l'inquiétude est de mise au niveau des collectivités locales dont les marges de manœuvre sont de plus en plus restreintes.

Pour notre commune, 2017 aura vu la fin de la réfection des logements au Bourg de Bragny, le total des travaux s'élevant à 240 000 €. Une partie de la toiture de l'école a été rénovée, tandis que des barrières de sécurité ont été mises en place à l'Espace communal. La circulation est donc alternée à cet endroit, limitant ainsi la vitesse dans cette partie du Bourg.

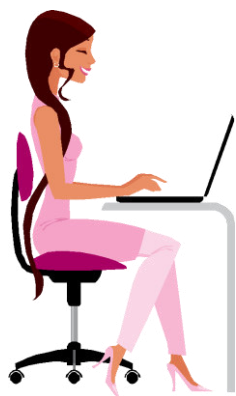
Le restaurant Le Saint Martin a repris son activité, grâce à la venue d'un jeune couple, M. et Mme VACHER à qui je formule des souhaits de pleine réussite.

Les démarches se poursuivent en ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme (qui est entré dans sa phase administrative) et le Schéma directeur d'assainissement.

Lors de cette année 2017, nous avons travaillé sur plusieurs projets importants qui devraient se concrétiser prochainement. La salle de la Canillotte fera l'objet d'un rafraîchissement avec une mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'aménagement de la traversée du Bourg de Bragny est toujours d'actualité et un espace détente devrait voir le jour, non loin de la mairie. Désormais indispensable, pour les secours notamment, la nouvelle signalétique va se mettre en place. Afin de construire des appartements pour personnes âgées valides, nous avons fait l'acquisition de 2 parcelles, à proximité de la mairie.

A toutes et à tous, je présente mes vœux de bonheur et réussite pour cette année nouvelle. Que la santé vous accompagne. Que les plus démunis retrouvent réconfort et optimisme.

Jacky COMTE



Secrétariat

Tél : 03 85 70 40 82

Courriel : mairie.saintvincentbragny@wanadoo.fr

Site de la Commune : www.saint-vincent-bragny.fr

Secrétaires : Audrey DESCHAMPS, Virginie PUCET

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi et Mercredi
Jeudi
Vendredi

9h à 12h
16h à 19h
13h30 à 16h30

Agence postale communale

Horaires d'ouverture identiques à ceux de la mairie



Bloc-Notes

Salle de la Canillotte : Tél : 03 85 70 43 33
Responsable de la location : Pascale DUPONT Tél : 03 85 70 45 52 – 06 87 70 51 82

Stade Francis BAGUE « Le Devant » : Tél : 03 85 70 40 48

Groupe Scolaire : E-mail : ec-el-st-vincent-bragny-71@ac-dijon.fr Tél : 03 85 70 40 63

Maison Paroissiale : 30 Rue Desrichard 71600 Paray le Monial Tél : 03 85 81 05 84
Messe dominicale le dimanche à 11H : Eglise St Martin du 1er mai au 31 octobre
Eglise St Vincent du 1er novembre au 30 avril

SAUR (eau) : Hautefond Tél : 03 85 88 76 76

ENEDIS (anciennement ERDF) : Sécurité / Dépannage Tél : 09 72 67 50 71

Sous-Préfecture : [accueil sur rendez-vous](#) Tél : 03 85 21 81 00

Trésorerie de Perrecy – Palinges : Tél : 03 85 79 32 62
[Ouverture le lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h](#)

Renseignements administratifs : Tél : 39 39
Assistante sociale : Mme Marie-Dominique BAGUE Tél : 03 85 24 28 30
Permanences : 13 Avenue Furtin 71120 CHAROLLES ou PALINGES

Aide Ménagère personnes âgées :

DOMISOL MONTCEAU LES MINES Tél : 03 85 67 39 53
Responsable secteur : Mme Florence MARMORAT e-mail : florence.marmorat@domisol.asso.fr

ADMR : (Aide à Domicile en Milieu Rural) Tél : 03 85 70 92 07
Place 31 Août 1944, 71600 SAINT YAN

APA : (Allocation Personnalisée d'Autonomie) Tél : 0 810 010 071
Conseil Général – Antenne APA 71 de Charolles, 8 Place du Champ de Foire
71120 CHAROLLES Tél : 03 85 88 05 70

ASSAD : (Association des Services à domicile)
Place de la Visitation, BP 4, 71601 PARAY LE MONIAL Tél : 03 85 81 01 32
Permanences : [du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H30 à Paray le Monial](#)

SSIAD : Service de soins à domicile Tél : 03 85 81 06 12
Permanences : [du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H](#)
14 Route de St-Vincent, 71600 PARAY LE MONIAL

AIEC : (Association Intermédiaire pour l'Emploi des Chômeurs) Tél : 03 85 88 82 83
Permanences : [du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 18H](#)
5 Avenue Charles de Gaulle 71600 PARAY LE MONIAL

ADPA : (Association pour la Défense et la Protection des Animaux) Tél : 03 85 85 31 45
Route de Rigny 71130 GUEUGNON
Permanences : [du lundi au samedi de 9H à 12H](#)

SOS Enfance Maltraitée :	Tél : 119
SOS Femmes battues :	Tél : 3919
Harcèlements :	Tél : 3020
Gendarmerie :	Tél : 17
Pompiers :	Tél : 18
SAMU :	Tél : 15
N° Européen de secours :	Tél : 112
SAMU SOCIAL (Secours Sans Abris) :	Tél : 115
N° d'appel d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler	
accessible par	SMS ou fax 114



ADC – Claire DESCOMBES « Champeaux » Constructions (SARL) - Menuiserie–Charpente-Couverture

Gilles DESBROSSES « La Tuilerie » Chauffage-Plomberie-Sanitaire-Dépannage et entretien chaudières

Denis GAIFFE « La Gaubarde » Réparation cuir et vinyle

COLOR CELINE - Céline DESCHAMPS « Les Trois Fontaines » Coiffure Mixte à Domicile

Anne-Marie CHEVALIER « Vesvres » Pension pour chiens

SARL SAMOF « Champeaux » Exploitation de carrières

SARL QUATAM – Frédéric MERMOZ « Les Buissons » Entretien et conseil matériel informatique

LA MIELLERIE DU PAYS CHAROLAIS – Pierre BELTRAMO « L'Heuretière » Miel, confiture, pain d'épices...

ELEVAGE DU DOMAINE DU ROI RICHARD - Jean-Paul PAYS « Usigny » Elevage de Bouviers Bernois – Pension

Gilles DESGRANGES « Chaume de Bord » Entreprise de battage, travaux agricoles et divers

AGM Peinture - Yves DAVIOT « Les Gaudets Sud » Plâtrerie-Peinture

Bruno FRAGNY TAXI « La Grand'Rue » Transport malades assis, tous déplacements, toutes distances

Daniel PELLENARD « Le Devant » Tous travaux de terrassement, vente bois : chauffage, pieux acacia

LES MINIS SABOTS – Géraldine MOREIRA «Le Vernasseur» Location de poneys

MATHIEU-CHEVALIER (GAEC) « Champeaux » Fromage de chèvre CHAROLAIS AOC fermier au lait cru et entier

FERME DE BELLEVUE – Colette & Michel COGNARD « Champeaux nord » Volailles fermières, fromage de chèvre

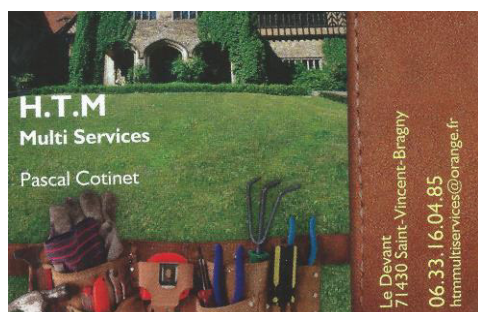
LA CHAROLLAISE DE L'HEURTIÈRE- GAEC BLONDEAU « L'Heuretière » Vente directe de bœuf à la ferme

LE FOURNIL DE L'OUDRACHE – Bruno DURUPT « Le Bourg » Boulangerie

COIFFURE EVELYNE – Evelyne BERNARD « La Gaubarde » Coiffure Mixte à Domicile

JEANNINE GAJDA « La Canillotte » Secrétariat, impression numérique

Nouvelles activités



Nouveaux Habitants

Sylvie et Hervé BOOMGAERT, Ewan, Le Devant

Aurore GUYOTTE et Gaël JUNIER, Kenzo Jade et Hugo, Chevagny

Emily DUN et Gaëtan BOULOGNE, Shayann, Le Praidogi

Malorie BELMONTE et Benjamin BUISSON, La Rosière

Noémie BUSSEROLLES et Boris ROYER, Le Devant

Gaëlle REAUX et Léana, Le Bourg

Elodie et Elian MELCHIORETTO, Loëne, Le Bois de Lait

Lydie DUMONT et Yannick VACHER, Erwan et Ambre, Le Bourg

Laura BONNOT et Mathieu MOMMESSIN, Les Hauts de Champeaux

Alexia BOLAND, Eloane et Louna, Le Bourg

Frédérique BOUILLER et Emmanuel GUITON, Chaume de Bord

Marie VAN HEMELRYCK et Arthur LICHET, Les Buissons

Aurélie PINTO et Geoffrey MARION, Lina, La Gaubarde

Marine FAYARD et Pierre DELAGE, Le Champ de la Croix

Natacha MARCEL et Bernard DEVILLARD, Lucie et Dylan, Le Vernaussieur

Blandine et Emilio IAFRATI, Les Places de Vesvres

Restaurant SAINT MARTIN «Le Bourg»

Tél : 03.85.53.54.65

www.facebook.com/Bar-Le-Saint-Martin-517434098596985/



Yannick VACHER et sa compagne Lydie DUMONT vous proposent une cuisine raffinée à base de produits de la région et du terroir.

L'ensemble des plats qu'ils proposent sont élaborés par leurs soins.

Le restaurant propose également un service traiteur avec des plats à emporter.

Restaurant ouvert tous les jours midi et soir sauf le mardi soir et le mercredi, dimanche soir bar uniquement.

Etat Civil



Naissance

<u>7 janvier</u>	Joanny DELORME , chez Fanny SUCHENSKI et Kévin DELORME, Chevagny
<u>3 mars</u>	Agathe DUPUIS , chez Adeline et Laudric DUPUIS, Le Bourg
<u>6 mars</u>	Charlotte MERLE , chez Virginie PUCET et Nicolas MERLE, Le Devant
<u>17 juin</u>	Loëne MELCHIORETTO , chez Elodie et Elian MELCHIORETTO, Le Bois de Lait
<u>7 août</u>	Victoire NARBOUX , chez Candice LAFAY et Jérémy NARBOUX, Les Buissons
<u>25 août</u>	Alma Nicole Marie-Hélène BOISSON-LOPEZ , chez Sandra LOPEZ et Nicolas BOISSON, Le Champ de la Croix
<u>20 septembre</u>	Cali LHENRY , chez Karen GERACE et Jérémy LHENRY, Le Saugy
<u>14 novembre</u>	Constance ALMEIDA-BALADIER , chez Maud BALADIER et Alexandre ALMEIDA, La Chassagne
<u>29 novembre</u>	Hugo JUNIER , chez Aurore CHATEAU et Gaël JUNIER, Chevagny

Mariage

<u>1 juillet</u>	Florie Aline Nadine COTINET et Kévin SCHWARTZ
<u>8 juillet</u>	Myriam Yvonne Monique PUCET et Julien Elie Aimé DEYRES
<u>23 septembre</u>	Marie-Andrée Jeanne Laure CONREUR et Domingo ALVES
	<u>A Curbigny</u>
<u>29 juillet</u>	Laurie FAYOLLE et Thomas PELLENNARD



Décès

<u>27 mai</u>	Robert Joseph DELORME
<u>1 juillet</u>	Lucien PREAUD
<u>21 août</u>	Alain Henri MARTIN
<u>22 août</u>	Armand Michel THEREAU
<u>3 octobre</u>	André DESCOMBES

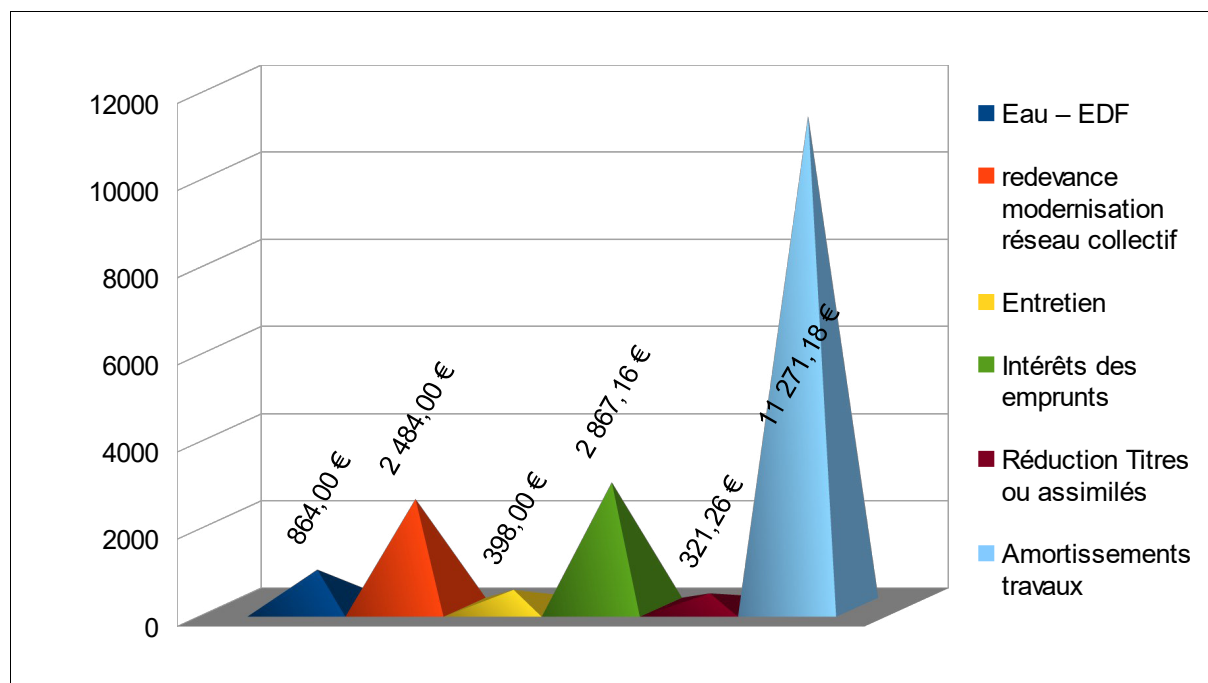
Inhumation au cimetière de Bragny

<u>14 décembre</u>	Guy PERRIN
--------------------	------------

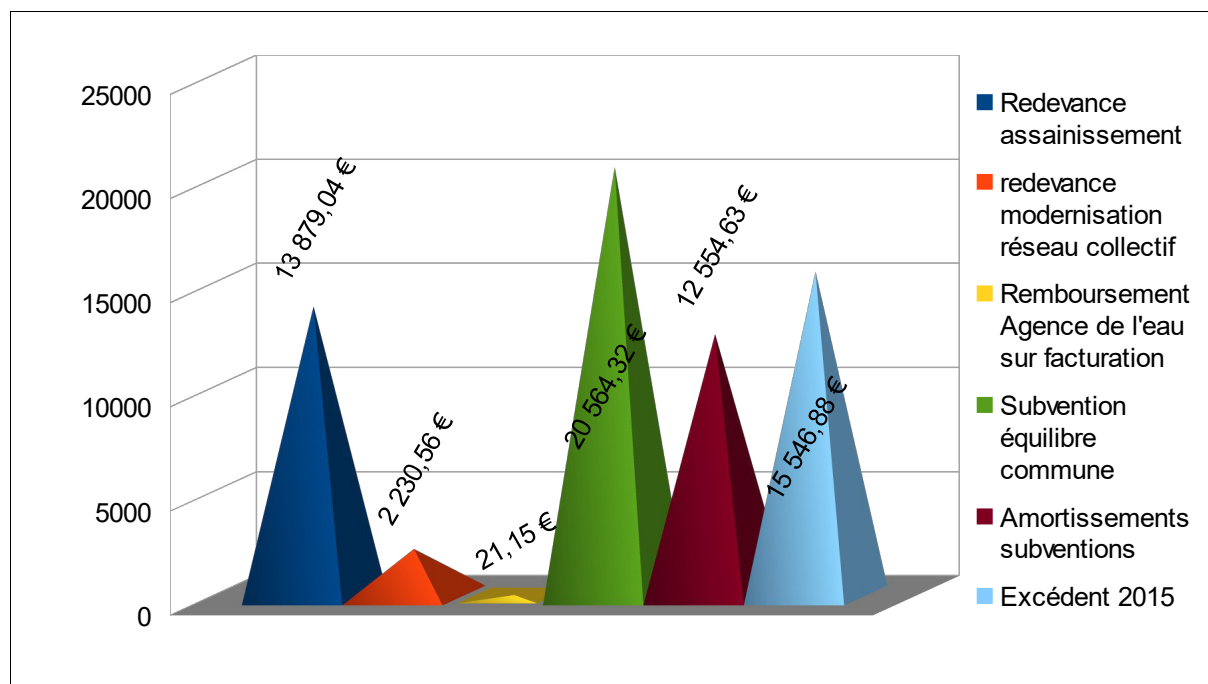
Compte administratif 2016

Budget assainissement – Exploitation

Dépenses : 18 205,60 €



Recettes : 64 796,58 €

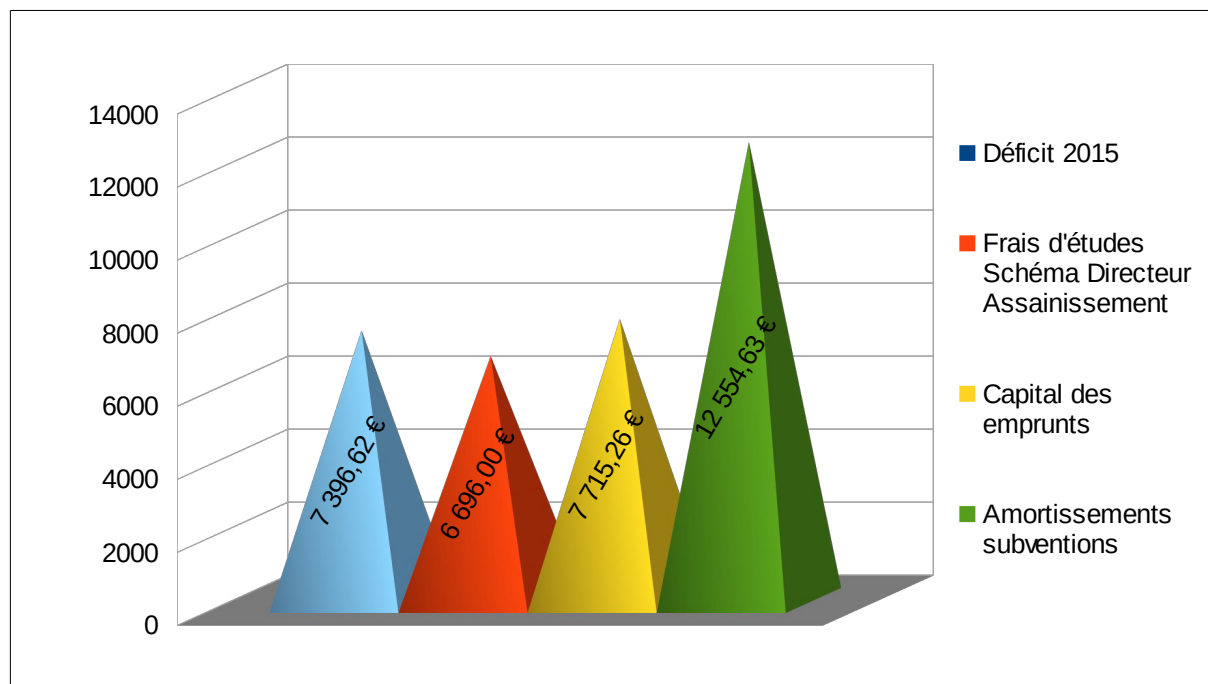


Excédent d'Exploitation 2016 : 46 590,98 €

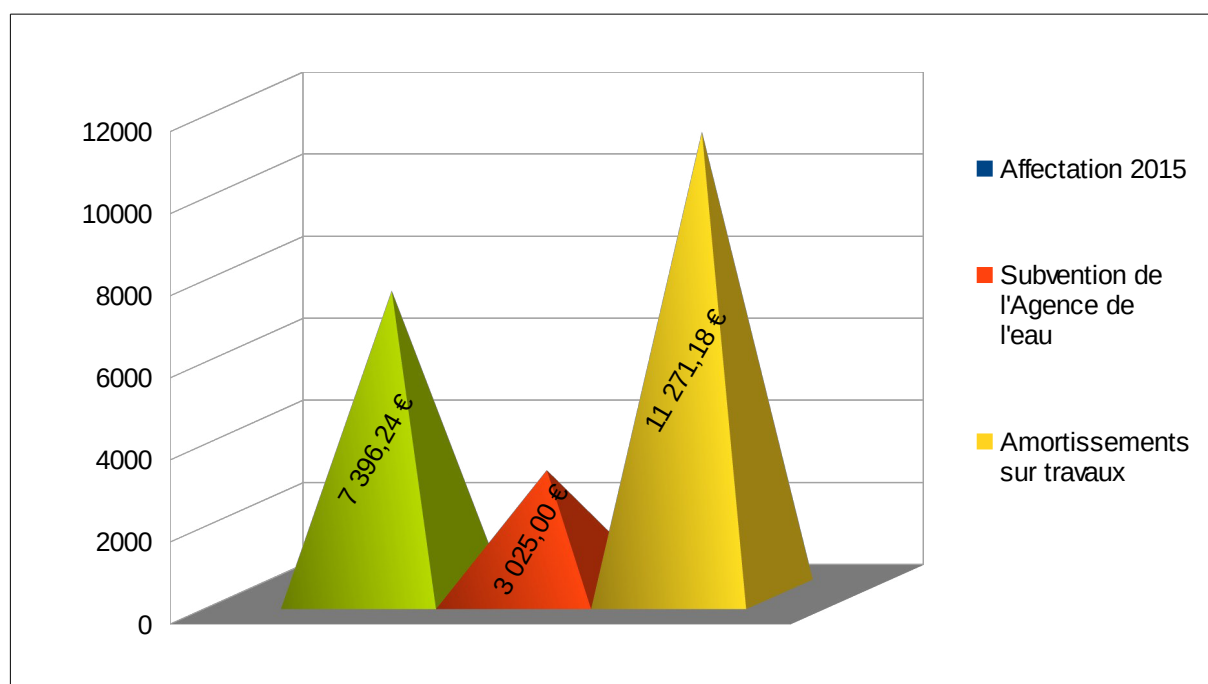
Compte administratif 2016

Budget assainissement – investissements

DEPENSES : 34 362,51 €



RECETTES : 21 692,42 €

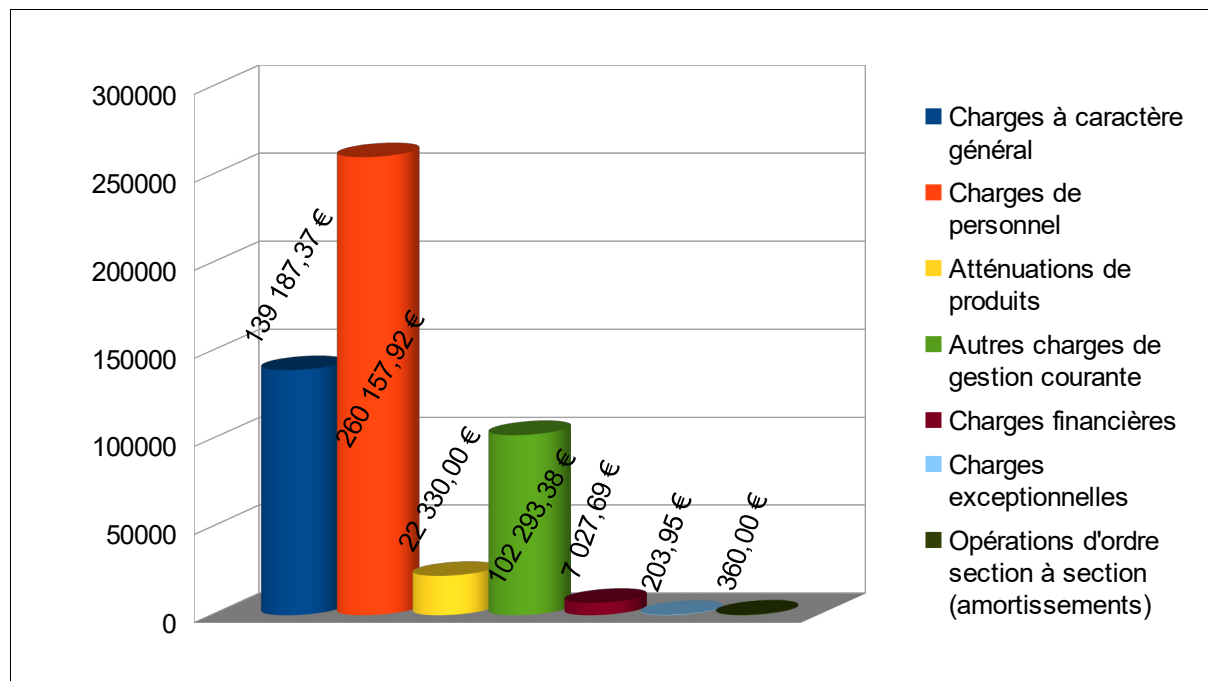


DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2016 : 12 670,09 €

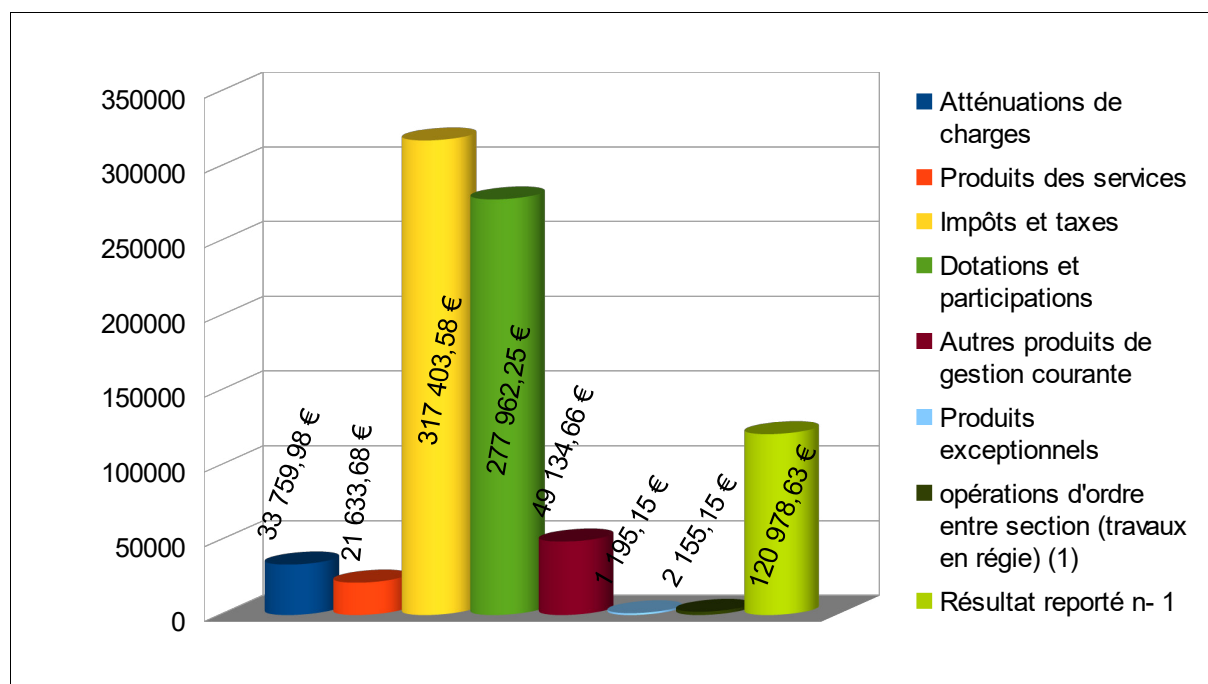
Compte administratif 2016

Budget Principal – fonctionnement

DEPENSES : 531 560,31 €



RECETTES : 824 223,08 €



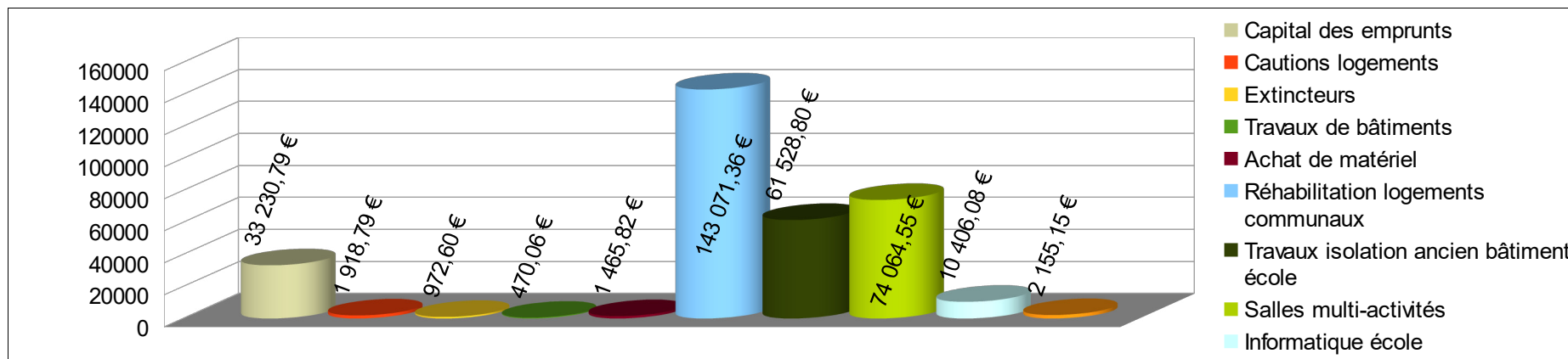
(1) les employés des services techniques ont aménagé des espaces verts et les bâtiments communaux (fabrication de meubles ou étagères)

EXCEDENT D'EXPLOITATION 2016 : 292 662,77 €

Compte Administratif 2016

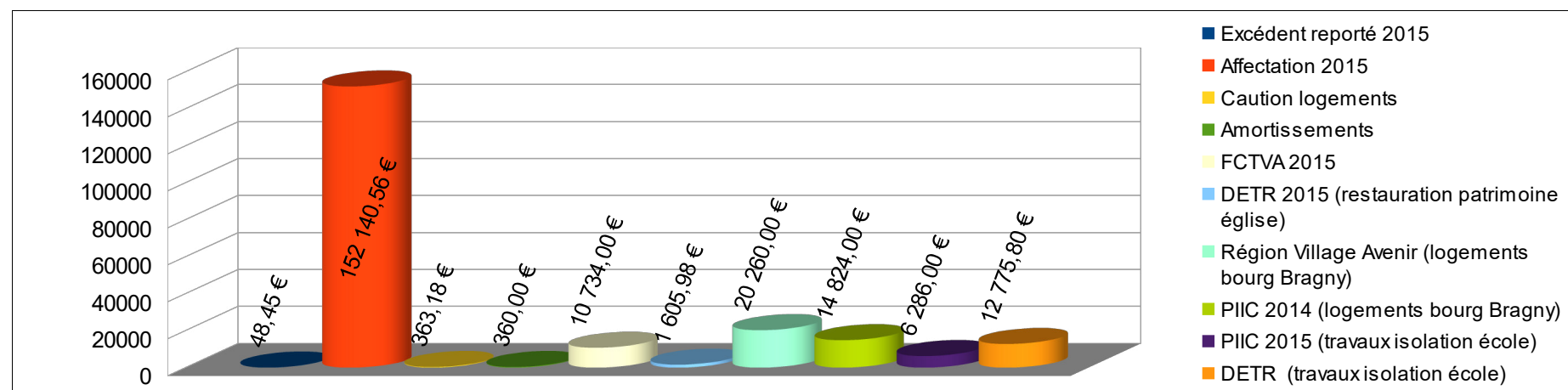
Budget principal – investissements

DEPENSES : 329 284,00 €



(1) Les employés des services techniques ont aménagé des espaces verts et les bâtiments communaux (fabrication de meubles ou étagères)

RECETTES : 219 397,97 €



DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2016 : 109 886,03€

Compte Administratif 2016

Quelques précisions sur certains chapitres de ce compte :

Charges à caractère général :

Eau	3 443,05 €
Energie, électricité	26 054,58 €
Combustibles	11 743,46 €
Assurances multirisques	11 293,52 €
Frais de télécommunication	4 531,59 €

Ces sommes correspondent aux dépenses à la charge de la commune en eau, électricité, fuel, gaz, assurances, téléphone et internet pour tous les bâtiments communaux : mairie, école, salle de la Canillotte, stade, églises ainsi que l'éclairage public.

Ecole : la commune verse 57 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires et prend à sa charge les entrées à la piscine de Paray-le-Monial à hauteur de 437 €.

L'entretien des matériels roulants (tracteur, bus, tondeuse, camion, cela comprend l'entretien et les divers contrôles) s'élève à 10 482,02 €.

Les locations mobilières pour 6 336,60 € comprennent entre autres les locations des copieurs de la mairie et de l'école.

Charges de personnel :

Le coût des études surveillées assurées par les enseignants s'élève à 4 884,80 €.

Autres charges de gestion courante :

25 961,96 € sont facturés à la commune par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). A partir de 2017 le SDIS va être pris en charge par la Communauté de Communes, mais viendra en diminution des attributions de compensation.

Au budget principal, 20 564 € ont été versés au budget assainissement pour assurer l'équilibre de ce dernier.

Les subventions aux associations (essentiellement les associations de la commune) se montent à 5 945 €.

Vie communale

Inauguration RCEA le 22 mars



Mercredi 22 mars, le préfet de Saône-et-Loire Gilbert Payet a inauguré un "nouveau" tronçon de la Route centrale Europe Atlantique, tout juste achevé en circulation à 2 X 2 voies. Le nouvel échangeur de la RD25, reliant Saint-Aubin-en-Charollais à notre commune, est ouvert à la circulation depuis ce même jour.

Histoire et patrimoine

L'association termine son livre évoquant le parcours des soldats revenus de la guerre de 1914/1918 et leur insertion dans la vie civile.

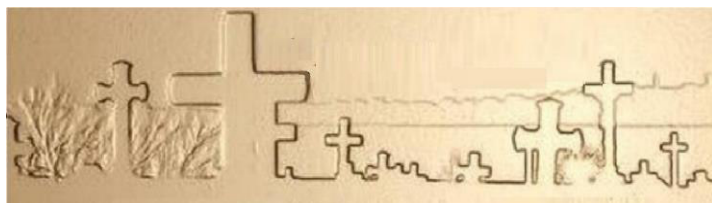
Ce livre intitulé "Nos poilus dans la Grande Guerre, le retour" sera vendu au début de l'été 2018. Une exposition-vente "le Retour des Poilus" se tiendra à l'Espace Communal samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018.



Mobilisation des troupes, août 1914

Cimetière de Saint Vincent

Le Bureau d'Etudes ELABOR a été retenu pour réaliser les procédures de reprises de concessions.



Santé Seniors

L'équilibre
16 participants



La Mémoire
24 participants



Gymnastique douce

Des séances de gymnastique douce ont lieu chaque jeudi matin de 9h30 à 10h30 sous l'égide de l'ASSVB

Le Sommeil

A partir de janvier un atelier Sommeil est programmé. 8 séances sont prévues. Pour tous renseignements s'adresser à Pascale DUPONT : 06 87 70 51 82

Associations

ABAE : Mme Valérie FAYOL « Chevagny » 03 85 88 87 70

AMICALE DES ANCIENS CYCLISTES : M. Michel BOUTON « La Maladière » 03 85 70 42 61

A.S.S.V.B. : M. Martial BILLAUD « 53, rue des Varennes Neuzy 71160 Digoïn » 06 47 94 50 82

CANTINE SCOLAIRE : Mme Laurence GIVRY « Chevagny » 03 85 88 89 53

CLUB «CHENE DU LOUP» : M. André MEHU, « Le Devant » 03 85 70 41 47

COLIS DES AINES : Mme Gisèle BILLAUD « Chevagny » 03 85 81 43 78

COMITE DES FETES : M. Olivier PELLENARD « Les Trois Fontaines » 03 85 70 47 41

CONSCRITS CLASSE 2020 : M. Florian CARRE « Le Champ de la Croix » 03 85 70 41 22

F.N.A.C.A. : M. Marcel PROST « 48 Rue de la Crépière 71600 Paray le Monial » 03 85 81 39 71

HISTOIRE ET PATRIMOINE : M. Gérard BERNIGAUD « La Tuilerie » 03 85 70 43 07

INTERSOCIETES : M. Fabrice CARRE « Le Champ de la Croix » 03 85 70 41 22

LE SOURIRE DE LOUIS : Mme Liliane CHARVET « 71420 Oudry » 06 31 38 28 66

LES AFFRANCHIS D'ORPHEE : Mme Claudie BARBIER « Champeaux » 03 85 84 69 14

SECOURISTES : M. Daniel PELLENARD « Le Devant » 03 85 70 42 54

SOCIETE DE PECHE : M. Bernard KUDLINSKI « Chadzeau 71420 Oudry » 03 85 70 26 44

TRICARIA JACOBI (Théâtre) : M. Bastien DESBROSSES « La Tuilerie » 06 48 98 90 01

Amicale des anciens cyclistes



midi avec une randonnée où tous les habitants du village, jeunes ou moins jeunes peuvent venir pédaler dans une ambiance conviviale et à leur rythme en compagnie d'anciens coureurs amateurs, professionnels (cette année entre autre la présence de Laurent BROCHARD : champion du monde sur route en 1997 à Saint-Sébastien, et vainqueur d'étape du Tour de France 1997 et du Tour d'Espagne 1999 et Josiane BOST : championne du monde sur route en 1977) et de l'humoriste Pierre DOUGLAS (voir photo ci-contre) fidèle depuis plusieurs années, tout ceci accompagné de chansons. En soirée un repas est animé par Pierre DOUGLAS avec des d'interviews d'invités d'honneur venus de tous horizons.

En 2017, l'amicale a offert la somme de 3 750 € répartie sur les 5 associations.

Elle recherche un nouveau souffle, les personnes intéressées avec des idées nouvelles seront accueillies les bras ouverts.

La 15ème édition sera organisée le samedi 15 septembre 2018 : course l'après midi, et en soirée repas avec animation (sur réservation) : venez nombreux pour la bonne cause et passer une journée conviviale.

Depuis bientôt 15 ans, cette association de St Vincent-Bragny revêt un caractère essentiellement caritatif et s'investit pour 5 associations : «**Bouts de Choux** : Paray le Monial», «**Tous pour Lilou** : Gélénard», «**Ensemble pour Axel et Alicia** : Vaudebarrier», «**Association aidons les enfants malades** : La Grande Verrière» et enfin «**Le sourire de Louis** : St Vincent-Bragny».

L'équipe présidée par Michel BOUTON organise une journée retrouvailles : l'après



A.B.A.E.L.

Association Bragnyvincentaise des Amis de l'Ecole Laïque

Cette association a été créée au début de l'année scolaire 2003. (Elle ne fait que légiférer une organisation qu'on appelait les « Parents d'élèves »).

Ne pas confondre l'ABAEL avec les représentants des parents d'élèves qui sont élus.

Elle a pour objectif de favoriser les liens entre les familles et l'école de Saint-Vincent-Bragny en prolongeant l'œuvre scolaire, tout en promouvant l'éducation par l'organisation de loisirs culturels, sportifs et ludiques.

Plusieurs présidents se sont succédés à la tête de l'association :

Marc Lagarde , Florence Mathieu , Aurore Deschamps, Gaëlle Mehu , David Beaupied , Thierry Laupin et Valérie Fayol actuellement.

Chaque année :

- Elle participe au financement de projets éducatifs et pédagogiques de l'école maternelle et élémentaire (comme le séjour au ski en mars 2017).
- Elle met en place des activités pendant les vacances scolaires.

Ainsi au cours de l'année 2017 :

Pendant les vacances de Pâques, les enfants ont pu participer à une sortie accrobranche, pratiquer des sports collectifs, jouer à la pétanque.



Pendant les vacances de Toussaint, ils ont eu la possibilité de s'initier aux arts du cirque, aux arts culinaires avec le restaurateur du village et participer à une séance de cinéma.



- Elle organise une soirée de Noël pour les élèves en collaboration avec le bureau de la cantine scolaire.

Pour cela, différentes manifestations et ventes sont organisées :

- Un carnaval avec défilé et repas le soir.
- Lors de la fête des écoles en juin, l'ABAEL a la charge de la kermesse et de la buvette.
- Une vente de sapins sur commande avec distribution le jour du Téléthon.
- En ce début d'année 2017, un spectacle avec le groupe « Voix et Compagnie » a rencontré un franc succès le 28 janvier.



ZOOM SUR NOS AGENTS COMMUNAUX

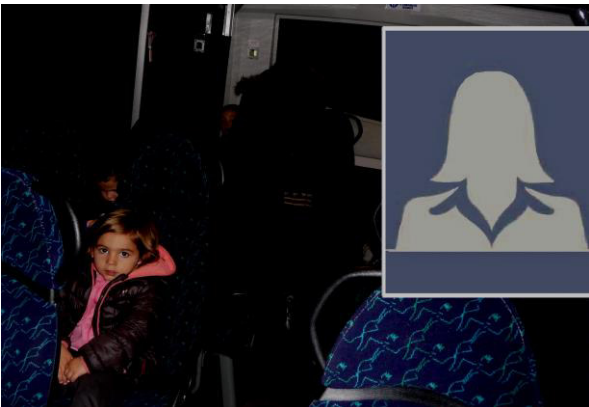
Frédéric Préaud : Adjoint technique titulaire

Chauffeur bus scolaire
Services techniques, espaces verts



Madeleine Bernigaud : Adjoint technique titulaire

Accompagnatrice bus, aide cantine
Entretien salle des fêtes



Fabrice Garruchet : Adjoint technique titulaire

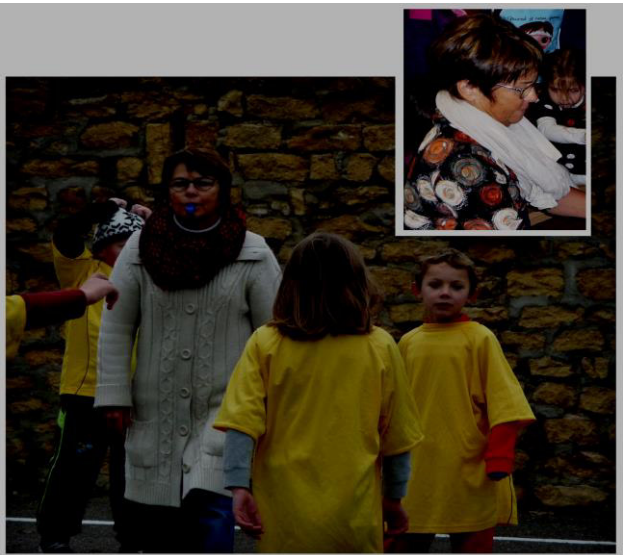
Services techniques, espaces verts



Michel Piroche : Contrat aidé

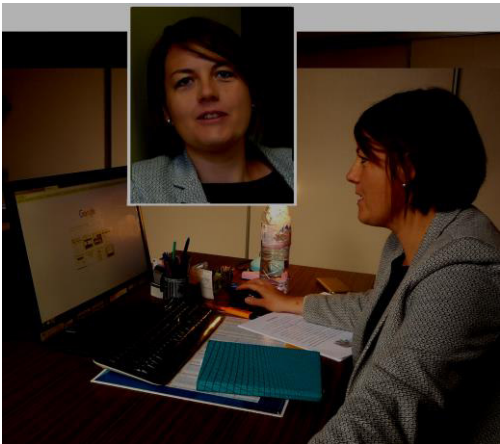
Services techniques, espaces verts

Annie Mortreux : Adjoint technique titulaire
A.T.S.E.M



Virginie Pucet : Adjoint administratif titulaire

Secrétaire de Mairie



Audrey Deschamps : Adjoint administratif titulaire

Secrétaire de Mairie, Agence Postale, garderie



Martine Dessolain : Adjoint technique titulaire

A.T.S.E.M , entretien locaux



Antonina Malacrino : Contrat aidé

Aide cantine, entretien locaux



Colette Inacio : Contrat aidé

A.T.S.E.M, entretien locaux



Groupe Scolaire Maurice Nugues

L'effectif à la rentrée scolaire 2017/2018 est de 127 élèves.

<i>Classes</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Enseignants</i>
PS/MS	20	Mme GALTIE
MS/GS	26	Mme CRIBIER
CP	15	Mme SILLA-Mme GOUTAUDIER
CE1	18	Mme FURTIN
CE2/CM1	24	Mme RAMEAU
CM1/CM2	24	M. NOWAKOWSKA

Changement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017 :

Après concertation entre les parents d'élèves, le conseil d'école et la municipalité, le retour à la semaine de 4 jours d'école a été validé.

Les horaires sont donc les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

De janvier à juin 2017 (précédente année scolaire), les enfants ont pu participer à des activités périscolaires :

Réalisation d'une fresque sur un mur de l'école



Full contact

Reportage vidéo

Cirque

Hand-ball



Tir à l'arc

Pêche



Détente et Jeux pour les plus petits





Les élèves de CE1, CE2 et CM1 ont pu aller pratiquer le ski du lundi 20 mars au vendredi 24 mars 2017 à Praz-sur-Arly en Haute-Savoie.

Ce séjour a été financé par la Coopérative scolaire, l'ABAEL, les subventions versées par des associations communales (Comité des fêtes et Intersociété), avec une participation des familles.



Ci-dessous, un tableau récapitulant les frais de fonctionnement du groupe scolaire pour l'année 2016

COMMUNE DE SAINT VINCENT BRAGNY

COUT FONCTIONNEMENT GROUPE SCOLAIRE

ANNEE 2016

ECOLE		
Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
SALAIRES / CHARGES / ASSURANCES	68 694.16	11 616.16
BATIMENT	83 882.87	
Chauffage entretien- fuel	7 087.16	
Electricité	7 565.08	
Eau	373.44	
Téléphone / internet	1 184.39	
Assurances Bâtiment	882.85	
Honoraires architecte (programmation travaux)	402.00	
Travaux 2016 - Menuiseries	63 332.88	19 061.80
Fourniture produits d'entretien et nettoyage vitres	2 333.50	
Abonnement télésurveillance	721.57	
EMPRUNT ECOLE	7 269.13	
GARDERIE	85.01	1 209.00
ETUDES SURVEILLEES	4 884.80	
FOURNITURES SCOLAIRES	7 654.23	
LOYERS ET MAINTENANCE COPIEUR	1 166.06	
VIDEOPROJECTEURS ET TABLEAUX BLANCS	8 963.81	
PISCINE	437.00	
SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE	1 200.00	
SOUS-TOTAL ECOLE	175 188.25	31 886.96
Dépenses - Recettes	-143 301.29	
Variation /n-1	+40.95%	

BUS		
Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
Salaires et charges	24 019.74	1 003.82
Assurances	947.53	
Carburant	2 766.85	
Emprunt	10 678.31	
Entretien, visites, contrôle technique etc ...	1 170.73	
STRADA (lecteur de carte)	114.00	
Chauffeur RSL	246.40	
Redevance bus garderie		10 805.00
Subvention du département		2 914.39
SOUS-TOTAL BUS	39 943.56	14 723.21
Dépenses - Recettes	-25 220.35	
Variation /n-1	-2.1%	

CANTINE		
Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
Salaires et charges	8 019.11	1 103.60
Subvention cantine	1 250.00	
Achat/réparation de matériel	257.99	
SOUS-TOTAL CANTINE	9 527.10	1 103.60
Dépenses - Recettes	-8 423.50	
Variation /n-1	-2.6%	

ACTIVITES PERISCOLAIRES		
Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
Gestion administrative	245.00	
Matériel	550.85	
Intervenants	2 039.00	
Repas enfants	24.00	
Fond de soutien		11 190.00
SOUS-TOTAL CANTINE	2 858.85	11 190.00
Dépenses - Recettes	8 331.15	
Variation /n-1	-16.5%	

RECAPITULATIF		
Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
ECOLE	175 188.25	31 886.96
BUS	39 943.56	14 723.21
CANTINE	9 527.10	1 103.60
ACTIVITES PERISCOLAIRES	2 858.85	11 190.00
TOTAL	227 517.76	58 903.77
	-168 613.99	

Travaux

Mise en sécurité devant les locaux associatifs



Avant



Après

Travaux réalisés par les entreprises suivantes :

Barrières : LACROIX SIGNALISATION : **1 698.80 € TTC**

Pose de barrières réalisée par les agents communaux

Subvention « amendes de Police 2017 » : 834 €

Réfection de la toiture de l'école



Travaux réalisés par l'entreprise :

ETS COMTE : 20 450.09 € TTC

Subventions :

Conseil Départemental 2015 : 2 515.36 €

+ DETR 2014 : 5 112.52 €

Soit un Total de 7 627.88 €

Réfection du logement du restaurant du St Martin

Travaux réalisés (réfection de la salle à manger, du coin cuisine, ainsi que des chambres) par les entreprises suivantes :

Menuiserie PVC bois : SARL CARROUGE ET PUCET : **665.50 € TTC**

Plâtrerie Peinture : AGM Peinture : **3 626.98 € TTC**

Electricité : LR ELECTRICITE : **1 356.25 € TTC**

Total : 5 648.73 € TTC

Réfection de l'extérieur des logements communaux à Bragny

Travaux réalisés par l'entreprise BOUHET : **9 282.40 € TTC + 2 848.80€ TTC (réfection de l'assainissement)**

Réfection du mur du cimetière de Bragny

Travaux réalisés par l'entreprise LASSOT :
4 818.72 € TTC



Grillage de protection des vitraux de l'église de St Vincent



AVANT



APRES

Travaux réalisés par l'entreprise CROCHINOX : **1 512 € TTC**

Subvention DETR 2015 : 264.60 €

Matériel

Salle polyvalente La Canillotte, école :

Achat d'extincteurs pour remplacer les anciens : **990 € TTC**

Eglise de St Vincent :

Moteur de l'horloge : **BODET : 1 585.20 € TTC**

Ecole :

Matériel informatique : PC servant de serveur + un PC administrateur : **ITD : 2 405 € TTC**

Restaurant St Martin :

Chambre froide négative : **THEVENET et FILS : 1 701.60 € TTC**

Divers :

Achat d'une débroussailleuse : **Digoin Motoculture : 1 120 € TTC**

Voirie

Réalisation budget intercommunal (reste à réaliser de 2016) :

Enduits réalisés début 2017 suite à un problème météorologique en 2016

- VC n°12 Les Prouzes au bourg
- VC n°2 Les Cantons de Meunot
- VC n°6 Le Chevanet à Chevelard
- VC n°6 Chevalard à RD352
- VC n°8 Champeaux à RD25

Réalisation budget intercommunal (2017) : 41 001.88 € TTC

- VC n°8 de Champeaux à Bellevue : Réparations + enduit mono couche
- VC n°12: des Prouzes au Devant : Réparations + enduit mono couche
- VC n° 13 de la Maladière au Saugy : Réparations + enduit mono couche
- VC n° 21 le Champ Breton : Réparations + enduit mono couche
- VC n°2 : de la Grenouillère à Meunot : Réparations

Réalisation budget communal : 11 788.27 € TTC

- CR de la grande Rue : Réparations

Bureau d'études « Aménagement de la traversée de Bragny » ADAGE : 5 736 € HT

Signalétique

Adressage de la commune

La municipalité, en collaboration avec La Poste, a poursuivi le travail commencé l'année dernière. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la mise en place ne pourra être effective qu'en 2018. Il a fallu apporter des modifications au projet initial.

En fait, ce sont 47 voies qui ont été délimitées et nommées : 24 rues et 23 chemins communaux sans issue. (Un chemin privé ne peut pas être nommé).

Nous avons suivi les conseils de La Poste et nous nous sommes fixés des règles :

- routes pour les départementales (qui indiquent une direction).
 - rues pour les autres routes.
 - chemins pour les voies sans issue.
 - Chaque fois que cela a été possible, nous avons utilisé des noms existants.
- Certains lieux-dits sont situés sur plusieurs voies et il est bien évident qu'il n'est pas possible d'utiliser le même nom sur chacune d'entre elles.
- Lorsqu'il y a plusieurs lieux-dits sur une même voie, nous avons choisi le nom de celui qui est le plus peuplé.

Voici une liste établie par quartier :

<i>Route de G�nelard</i> <i>Route de Palinges</i> <i>Chemin de Boulay</i> <i>Route de Charolles</i> <i>Chemin des Chevanettes</i> <i>Chemin du Moulin</i> <i>Chemin de Champeaux</i> <i>Chemin des Carri�res</i> <i>Route de Gueugnon</i> <i>Chemin des Trois Fontaines</i> <i>Lotissement Le Praidogi</i>	<i>Route de Paray</i> <i>Chemin du Gu�</i> <i>Chemin des Bruy�res</i> <i>Rue des Aub�pines</i> <i>Chemin de la Maladi�re</i> <i>Rue de la Chassagne</i> <i>Chemin de l'Echat</i> <i>Rue de la Rosi�re</i> <i>Chemin de Mar�chal</i> <i>Rue des deux �glises</i> <i>Rue des Prouz�s</i> <i>Chemin de la Cicoire</i>	<i>Route de Digo�n</i> <i>Rue du Saugy</i> <i>Chemin des Gen�ts</i> <i>Chemin de la Canillotte</i> <i>Chemin des Gonnots</i> <i>Chemin des Buissons</i> <i>Chemin de l'Heureti�re</i> <i>Chemin des Foug�res</i> <i>Rue du Champ Breton</i> <i>Rue du Verger</i> <i>Chemin des Gen�vriers</i> <i>Rue de Vesvres</i> <i>Chemin des cailloux</i>	<i>Rue de Chevagny</i> <i>Rue des Chaumes de Bord</i> <i>Chemin de la Tuilerie</i> <i>Rue des Coupes</i> <i>Rue de l'�tang de la Th�r�se</i> <i>Rue des Eglantines</i> <i>Rue de la Gaubarde</i> <i>Rue du stade</i> <i>Rue du Devant</i> <i>Route de Volesvres</i> <i>Chemin de Bornat</i>
--	---	--	---

Comme annonc , la num rotation sera m trique : 475 maisons et b timents auront leur num ro.

Les panneaux sont command s.

- 71 panneaux de rues (1   chaque extr mit  pour les routes et rues)
- 475 plaques avec les num ros des habitations et autres b timents
- 28 panneaux directionnels   placer   l'entr e des chemins priv s avec les num ros des habitations qui s'y situent.



Ils sont  maill s de couleur bordeaux avec une  criture cr me. Sur chaque panneau de rue, figure le nom de la commune au-dessus du nom de la voie.

Panneaux de rues et panneaux directionnels seront pos s par les employ s communaux.

Chaque habitant devra venir chercher sa plaque avec le num ro   la mairie (apr s y avoir  t  invit ) et la poser   un endroit bien visible de la route (pensez aux secours, aux livraisons,   la distribution du courrier...)

Ceux qui le d sirent peuvent bien entendu la remplacer par une plaque personnalis e par la suite.

Chacun aura la charge de transmettre sa nouvelle adresse aux organismes qui le concernent.

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 a entraîné la fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de communes de Digoin Val de Loire, Paray le Monial et du Charolais ainsi qu'une extension à la commune nouvelle Le Rousset-Marizy. Le nouveau territoire comprend à présent 44 communes pour 40 357 habitants.

Le Président Fabien GENET et ses 15 Vice-Présidents ont été élus le 17 janvier 2017.

Parmi eux, Jacky COMTE a été élu Vice-Président, responsable de la petite enfance.

Les compétences optionnelles et supplémentaires sont exercées selon les modalités en vigueur dans les anciennes communautés de communes. L'harmonisation de ces compétences devra être mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2019.



En chiffres :

75 délégués communautaires
9 réunions du conseil communautaire
30 réunions du Bureau Exécutif
300 délibérations.

Les compétences obligatoires exercées :
Aménagement de l'espace : SCOT, PLUI
Actions de développement économique :
création, gestion, entretien des zones d'activités
Promotion du tourisme
Aires d'accueil des gens du voyage
Collecte et traitement des déchets ménagers

Communauté de communes Le Grand Charolais

Siège social : 32 Rue Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL Tél. : 09 71 16 95 95

E-mail : communication@legrandcharolais.fr

TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Suite à la signature de la convention avec la Région Bourgogne Franche Comté sur l'organisation du TAD, les élus du conseil communautaire ont décidé d'harmoniser les demi-journées de prise en charge sur les 3 secteurs.

Les créneaux retenus sont les suivants : mardi matin, jeudi après-midi et vendredi matin.

Les autres critères définis avant la fusion restent inchangés, dans l'attente du nouveau règlement.

Les tickets sont à retirer à la Mairie de notre commune ou auprès du CIAS situé 7 rue Champ Seigneurs à Paray le Monial
Tél. : 03 85 81 94 52.

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30/12h 15h-18h		 9h30-12h / 15h-18h				9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h 14h-17h		 9h30-12h / 14h-17h				9h30-12h
Palinges			14h-18h				
Palinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h 14h30-18h		 8h30-12h / 14h30-18h				9h-12h
Paray le Monial	8h30-12h 13h30-17h		 8h30-12h / 13h30-17h				9h-12h

 Horaires d'été (d'avril à octobre)
  Horaires d'hiver (de nov. à mars)
  Fermé

HARMONISATION FISCALE

La création de la communauté de communes au 1^{er} janvier dernier a nécessité une harmonisation de la fiscalité car les trois communautés de communes avaient des taux différents :

	Taxe habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
CC Digoin Val de Loire	11,20%	1,507%	2,93%
CC du Charolais	4,98% (12,34% après intégration de la part de TH départementale transférée à la nouvelle CC et reversée à la commune dans les attributions de compensation)	4,66%	8,43%
CC Paray-le-Monial	11,45% (18,68% après intégration de la part de TH départementale transférée à la nouvelle CC et reversée à la commune dans les attributions de compensation)	11,68%	18,13%
Taux moyen pondéré proposé par les services fiscaux	14,35%	6,35%	9,67%

L'harmonisation des taux aurait entraîné une hausse de fiscalité sur les 12 années à venir pour une partie du territoire, alors même que le niveau de service aurait été identique.

Face à cette situation, les élus ont trouvé le moyen d'assurer la stabilité globale de la fiscalité des foyers en fixant les taux intercommunaux au niveau de ceux de l'ex communauté de communes de Paray-le-Monial et en baissant simultanément la fiscalité des communes.

Le tableau suivant récapitule ces éléments :

	Taxe habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
CC du Charolais en 2016	4,98% (12,34%)	4,660%	8,43%
St Vincent Bragny en 2016	15,09 %	9,04 %	31,31 %
CC Le grand Charolais en 2017	18,68%	11,68%	12.57%
St Vincent Bragny en 2017	1,39 %	2,02 %	27,17 %

Site officiel de la commune

[Mairie](#) [Vie Municipale](#) [Vos démarches](#) [Infos pratiques](#) [VIE SCOLAIRE](#) [Artisans et commerçants](#) [Sports, Loisirs et Santé](#)



Site officiel de la commune de Saint Vincent-Bagny



Agenda

Vie de la commune
novembre 2017

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

[Mois précédent](#) [Mois suivant](#)

[Accueil](#) »

Bienvenue sur le site de la commune de Saint Vincent-Bagny



MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Lundi	9h - 12h
Mardi	9h - 12h
Mercredi	9h - 12h
Judi	16h - 19h
Vendredi	13h30 - 16h30

Contact du secrétariat
Tél : 03 85 70 40 82
Tél : 03 85 70 41 43
@ : mairie.saintvincentbagny@wanadoo.fr

Agence Postale Communale

Tél : 03 85 81 13 78

Les horaires d'ouverture :
Sauf le mardi de la Mairie

Depuis quelques semaines, le site officiel, www.saint-vincent-bagny.fr, de la commune est accessible. Il est hébergé par Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté. Vous pourrez trouver des informations concernant la vie municipale (compte rendu réunions conseils municipaux, bulletins...), la mairie, les associations de la commune, l'agenda des diverses manifestations, réunions... Dans la page "vos démarches", vous trouverez un guide pratique et des liens vers les sites internet pour vous aider dans vos démarches administratives.

Haut débit

Depuis début avril, le débit internet connaît une nette amélioration pour les foyers reliés à l'armoire Télécom située place de Bagny. Cette montée en débit tant attendue, s'est faite grâce au remplacement du câble cuivre par de la fibre optique entre St-Aubin-en-Charolais et notre commune. Ces travaux font partie de la 1ère phase du Plan de Déploiement du Très Haut Débit confié par l'Etat aux départements.



N'hésitez pas à contacter votre fournisseur d'accès pour savoir si votre ligne est éligible à la montée en débit effectuée, et si vous pouvez disposer de nouveaux services.

Salle Polyvalente – Tarifs au 1er janvier 2018

Associations

	COMMUNE			HORS COMMUNE		
MANIFESTATIONS	Petite Salle	Grande Salle	Les 2 Salles	Petite Salle	Grande Salle	Les 2 Salles
Bals, dîners dansants		285.00	337.50		475.00	552.50
Thés dansants	117.50	210.00	287.50	162.50	270.00	402.50
Concours de cartes, Lotos, Représentations théâtre Kermesses	82.50	145.00	212.50	122.50	230.00	337.50
Repas privés	97.50	170.00	247.50	147.50	255.00	387.50
Arbres de Noël	72.50	135.00	187.50	102.50	155.00	207.50
Assemblées Générales Réunions diverses, Vin d'honneur	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	102.50	155.00	207.50
Chaque Association a droit à une gratuité par an						

Particuliers – Classes

	COMMUNE			HORS COMMUNE		
MANIFESTATIONS	Petite Salle	Grande Salle	Les 2 Salles	Petite Salle	Grande Salle	Les 2 Salles
Repas 2 jours	142.50	245.00	337.50	202.50	335.00	427.50
Repas 1 jour	97.50	170.00	247.50	147.50	245.00	307.50
Mariage	142.50	245.00	337.50	202.50	335.00	427.50
Vin d'honneur	68.50	100.00	122.50	102.50	155.00	207.50
Banquet des Classes	Gratuit (sauf frais de fonctionnement)					
Conscrits (18 ans)						
Bal	Gratuit (sauf frais de fonctionnement)					
Banquet	97.50	170.00	247.50			

*** Frais de fonctionnement : basés sur la consommation électrique à 0.23 € l'unité.**

*** Arrhes :** Une somme de **25 % du montant de la location** sera versée au moment de la réservation.
Dans l'hypothèse d'une annulation, cette somme ne sera remboursée qu'en cas de force majeure.

Travaux

Les travaux de réhabilitation de la salle de la Canillotte ont débuté en janvier 2018 :

Lot N°1 : Maçonnerie VRD (entreprise **BOUHET**) : mise aux normes accessibilité, suppression du parquet...

Lot N°2 : Révision forget et zinguerie (entreprise **COMTE**) : suivi de la toiture de l'entrée...

Lot N°3 : Plâtrerie peinture (entreprise **LAPANDRY**) : réfection complète de l'entrée avec création d'un vestiaire et d'une pièce de rangement...

Lot N°4 : Menuiserie, métallerie (entreprise **FUYET**) : remplacement panneaux plexi par du double vitrage, panneaux de bois à la place du coco au mur...

Lot N°5 : Carrelage (entreprise **AM CARRELAGE**) : remplacement du parquet par du carrelage...

Lot N°6 : Electricité (entreprise **CD'ELEC**) : suivi électricité dans le hall d'entrée....

Lot N°7 : Plomberie (entreprise **MARCHAND**) : divers travaux plomberie dans sanitaire....



Calendrier des Manifestations

2018

Vendredi 5	Vœux du Maire	Conseil Municipal
Vendredi 19	Assemblée Générale	Inter Sociétés



Vendredi 2	Assemblée Générale	Comité des Fêtes
------------	--------------------	------------------

Samedi 17	Théâtre	Tricaria Jacobi
Dimanche 18	Commémoration	Anciens Combattants d'Algérie
Samedi 24	Théâtre	Tricaria Jacobi
Dimanche 25	Loto	Sourire de Louis



Samedi 7	Carnaval Folie's	ABAE
Samedi 14	Bal	ASSVB
Vendredi 20	Concours Manille	Club Chêne du Loup
Dimanche 22	Vide Grenier	Cantine
Samedi 28	Boum	Conscrits 2020

Mardi 8	Commémoration 39-45	Anciens Combattants
Jeudi 10	Première Communion	Paroisse
Dimanche 20	Profession de Foi	Paroisse



Samedi 2	Tournoi Jeunes	ASSVB
Samedi 9	Barbecue	ASSVB
Vendredi 22	Concours Manille	FNACA
Dimanche 24	Fête des Ecoles	ABAE + Cantine
Vendredi 29	Gala Danse	ASSVB
Samedi 30	Gala Danse	ASSVB



Calendrier des Manifestations

2018



<i>Samedi 14</i>	<i>Méchoui</i>	<i>FNACA</i>
<i>Dimanche 15</i>	<i>Fête Patronale</i>	<i>Comité des Fêtes</i>
<i>Mercredi 18</i>	<i>Méchoui</i>	<i>Chêne du Loup</i>
<i>Vendredi 27</i>	<i>Festival</i>	<i>Les Affranchis d'Orphée</i>

<i>Samedi 4</i>	<i>Ball-Trap</i>	<i>Comité des Fêtes</i>
<i>Dimanche 5</i>	<i>Ball-Trap</i>	<i>Comité des Fêtes</i>
<i>Dimanche 19</i>	<i>Marche Populaire</i>	<i>Intersociétés</i>
<i>Dimanche 26</i>	<i>Banquet</i>	<i>Conscrits 2020</i>



<i>Dimanche 9</i>	<i>Loto</i>	<i>Club Chêne du Loup</i>
<i>Samedi 15</i>	<i>Course Vétérans</i>	<i>Anciens du Cyclisme</i>
<i>Samedi 15</i>	<i>Histoire et Patrimoine</i>	<i>Exposition</i>
<i>Dimanche 16</i>	<i>Histoire et Patrimoine</i>	<i>Exposition</i>
<i>Jeudi 20</i>	<i>Assemblée Générale</i>	<i>FNACA</i>

<i>Vendredi 5</i>	<i>Calendrier 2019</i>	<i>Intersociétés</i>
<i>Dimanche 7</i>	<i>Banquet</i>	<i>Classes en 08</i>
<i>Samedi 13</i>	<i>Soirée Privée</i>	<i>Comité des Fêtes</i>
<i>Dimanche 21</i>	<i>Loto</i>	<i>Cantine</i>
<i>Samedi 27</i>	<i>Soirée Dansante</i>	<i>ASSVB</i>



<i>Dimanche 11</i>	<i>Commémoration 14-18</i>	<i>Anciens Combattants</i>
<i>Vendredi 16</i>	<i>Assemblée Générale</i>	<i>Histoire et Patrimoine</i>
<i>Dimanche 18</i>	<i>Vente boudin et tripes</i>	<i>Comité des Fêtes</i>

<i>Dimanche 2</i>	<i>Repas des Aînés</i>	<i>Colis des Aînés, Comité des fêtes, CCAS</i>
<i>Vendredi 7</i>	<i>Assemblée Générale</i>	<i>Le Sourire de Louis</i>
<i>Samedi 8</i>	<i>Vente sapins</i>	<i>ABAEL</i>
<i>Samedi 8</i>	<i>Loto</i>	<i>ASSVB</i>
<i>Vendredi 21</i>	<i>Arbre de Noël</i>	<i>ABAEL + Cantine</i>



Environnement

Elagage

Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourrait être engagée (articles 1382 et suivants du code civil).

L'élagage des arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le domaine public incombe aux propriétaires. Ces plantations ne doivent, par ailleurs, pas toucher les réseaux d'électricité et de téléphone.

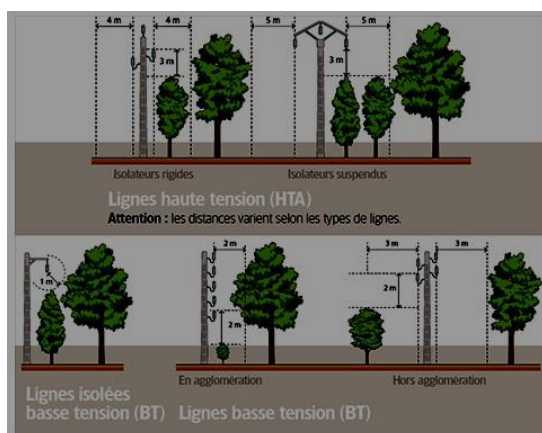
En bordure des chemins ruraux :

Afin de sauvegarder la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation des chemins, les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins.

En bordure des voies communales et départementales:

Les propriétaires doivent veiller à ne pas laisser croître les arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite des voies. De plus, il n'est autorisé aucun débord de branches ou de racines sur le domaine public.

Présence de lignes électriques ou téléphoniques : De nombreuses interruptions sont dues aux chutes ou frottements de branches sur les câbles réseaux. L'élagage est donc indispensable pour assurer le service universel (ensemble de services minimums ou de base, considérés comme essentiels, auxquels tous les consommateurs ont accès à un prix abordable).



Pour les lignes électriques, l'élagage peut être fait par le propriétaire ou par une entreprise agréée. [Veuillez vous rapprocher d'ENEDIS \(ex ERDF\) pour faire une déclaration de commencement de travaux.](#)

En cas de dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ENEDIS peut engager des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres : 6 000 €.

Concernant les lignes téléphoniques, l'élagage est à la charge du propriétaire.

Après relance et en cas de dégradation d'une installation d'un réseau, le manquement à ces obligations est puni de 1524 € par câble (article 65 du code des P et T).

Conseils pratiques :

- **Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.**
- **Entretenez régulièrement votre végétation.**
- **Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires.**

Désherbage chimique

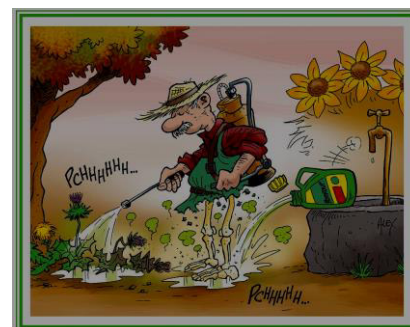
Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est interdit dans les collectivités locales. Seuls les cimetières et les terrains de sports peuvent être dés herbés chimiquement.

Les méthodes de dés herbage alternatif étant difficiles à mettre en œuvre et moins efficaces, il sera difficile de maintenir le niveau de propreté actuel.

Rappel pour les habitants de la Commune.

Le dés herbage chimique est toujours autorisé pour les particuliers sous certaines conditions :

Il est strictement interdit de le réaliser à moins de 5 m de tous fossés, grilles, aqueducs et tous points d'eau.



Brûlage des déchets

Seul le brûlage des végétaux à faible teneur en eau (taille de haies et arbres) est autorisé sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50m des habitations voisines et des voies de circulation.

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité.

Démarches administratives

Certificat d'immatriculation
Permis de conduire
Carte d'identité
Passeport

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

- Je fais mes démarches en ligne
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

Ministère de l'Intérieur
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DES TÉLÉPROCÉDURES POUR CHAQUE TITRE

Comment faire pour les démarches liées au permis de conduire ?

- Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS. Si vous ne disposez pas d'accès internet, les points numériques en préfectures et sous-préfectures sont à votre disposition.
- Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte si vous le souhaitez.

Comment faire pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules ?

- Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS. Si vous ne disposez pas d'accès internet, les points numériques en préfectures et sous-préfectures sont à votre disposition.
- Ou bien ayez recours aux services proposés, d'ores et déjà, par les professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur internet. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.

Aujourd'hui, seules sont possibles les opérations suivantes :

- déclaration de cession de véhicules,
- duplication de certificat d'immatriculation,
- édition des certificats de situation administrative (ex non gage),
- déclaration de changement d'adresse.

A compter du 1er novembre 2017, toutes les opérations sur les certificats d'immatriculation seront dématérialisées.

Comment faire pour ma demande de carte nationale d'identité et de passeport ?

- Les 26 mairies équipées de dispositifs de recueil en Saône-et-Loire vous accueillent ; vous trouverez la liste sur le site www.ants.gouv.fr ;
- Vous avez la possibilité de réaliser votre pré-demande en ligne pour gagner du temps et faciliter l'enregistrement de votre demande ;
- Les mairies volontaires non équipées de dispositifs de recueil peuvent vous conseiller voire vous accompagner pour effectuer une pré-demande en ligne.

Je m'informe sur le site :
<http://saone-et-loire.gouv.fr>

Carte d'identité

UN SERVICE DE PRE-DEMANDE EN LIGNE POUR UNE DEMANDE DE CNI

Gagnez du temps !

Vous pouvez remplir en ligne une pré-demande de CNI ainsi vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de la mairie. Cette procédure comprend également le paiement en ligne, si nécessaire, des timbres fiscaux.

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité...).

Les mairies de Gueugnon - tél 03 85 85 50 62, Digoïn - tél 03 85 53 73 00, Charolles - tél 03 85 24 13 97 et Paray-le-Monial - tél 03 85 81 98 12 ou 09 85 81 95 11 sont équipées de ce dispositif spécifique appelé dispositif de recueil (DR) qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur ainsi que la numérisation des pièces du dossier.

Pour le dépôt du dossier et le retrait de la CNI, la présence du demandeur est obligatoire. Il est demandé de prendre un rendez-vous.

Carte grise

Un point numérique est à la disposition du public, en sous-préfecture de Charolles, les lundi et vendredi de 09H à 12H et du mardi au jeudi de 09H à 12H et de 13H à 17H30. Un volontaire en mission de service civique est présent pour vous orienter dans vos démarches.

Un accueil téléphonique est proposé de 8H à 12H et de 14H à 17h30 (du lundi au vendredi).



Salle des fêtes de la Canillotte